

VILLE DE SAINTE-ADRESSE
Conseil Municipal du 19 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre de conseillers présents au moment du vote : 25
(Monsieur le Maire a quitté la salle des délibérations
avant le vote du Compte Administratif)
Suffrages exprimés : 25
Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote
Vote pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf avril, à dix-huit heures trente, au lieu exceptionnel de ses séances (Espace Sarah Bernhardt) eu égard à la crise sanitaire Covid 19, se sont réunis les membres du conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment convoqués le treize avril deux mille vingt et un.

Etaient présents : Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Msica-Guérout, Monsieur Jean Pierre Lebourg, Madame Odile Fischer, Monsieur Dimitri Egloff, Madame Catherine Guignery, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Sylvie Molcard, Monsieur François-Xavier Allonier, Madame Annik Berthelot, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Monsieur Jérôme Lees, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain

Etait absent : Monsieur Antoine Vivien, Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Laure de Calignon, Madame Marjorie Sarraïl (pouvoir à Madame Claire Mas), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Madame Msica-Guérout), Monsieur Baptiste Duseaux (pouvoir à Monsieur Dimitri Egloff), Madame Véronique Dutoya (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Baly)

Secrétaire de séance : Monsieur Paul Lafleur

Assistait également : Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services

Compte Administratif - Exercice 2020

DELIBERATION n° 2.190421

VU la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune,

CONSIDERANT que le Compte Administratif qui est soumis à votre vote a pour objet de vous présenter l'exécution de l'ensemble des recettes et dépenses de l'exercice 2020.

CONSIDERANT que le tableau en page 5 de cette note vous offre une vision synthétique de ces résultats,

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Dépenses

1 - Dépenses de gestion

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
11 - Charges à caractère général	1.513.000 €	1.207.690,89 €
12 - Charges de personnel	2.615.000 €	2.506.641,37 €
65 – Autres charges de gestion courante	731.000 €	605.184,82 €
014 – Atténuation de produits	290.000 €	245.051,63 €
Total dépenses de gestion	5.149.000 €	4.564.568,71 €

2 – Dépenses réelles

Elles résultent de l'addition aux dépenses de gestion des chapitres 66 et 67

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
66 – Charges financières (intérêts des emprunts)	16.000 €	13.809,96 €
67 – Charges exceptionnelles	25.000 €	114,00 €
Total dépenses réelles	5.190.000 €	4.578.492,67 €

3 – Dépenses d'ordre

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements) : 380.814,95 €

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2020 s'élève ainsi à 4.959.307,62 €

B – Recettes de fonctionnement

1 – Recettes de gestion

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
013 – Atténuation de charges	101.000 €	122.938,67 €
70 – Vente de produits divers – prestations de services	374.000 €	372.696,29 €
73 – Impôts et taxes	4.331.000 €	4.608.387,64 €
74 – Dotations, participations	788.000 €	849.915,86 €
75 – Autres produits de gestion courante	278.000 €	239.835,75 €
Total recettes de gestion	5.872.000 €	6.193.774,21 €

2 - Recettes réelles

Elles sont constituées des recettes de gestion et de celles relevant des chapitres 76 et 77.

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
76 – Produits financiers	100 €	
77 – produits exceptionnels	5.000 €	15.718,69 €
Total recettes réelles	5.877.100 €	6.209.492,90 €

3 – Recettes d'ordre

Le total des recettes de fonctionnement 2020 atteint ainsi la somme de 6.209.492,90 €.

C – Le résultat de la section de fonctionnement

1) L'épargne de gestion : 1.629.203,50 €

2) L'épargne réelle : 1.631.000,23 €

3) En intégrant les opérations d'ordre, le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2020 est donc de 1.250.185,28 €.

4) Le résultat cumulé de clôture se calcule en ajoutant au résultat de l'exercice le montant inscrit en réserve au chapitre R002 correspondant à l'excédent de fonctionnement 2019 qui s'élevait à : 3.275.585,60 €

Soit : 1.250.185,28 € + 3.275.585,60 € = 4.525.770,88 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Dépenses

1 – Dépenses réelles

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
10 : Dotations, Fonds Divers		19.229,73 €
16 – Emprunts et dettes (remboursement du capital des emprunts)	170.000 €	165.924,96 €
20 - Immobilisations incorporelles	59.000 €	64.571,18 €
21 – Immobilisations corporelles	734.000 €	110.847,28 €
23 – Immobilisations en cours	1.185.000 €	475.680,32 €
Sous-total 20 - 21 - 23	1.978.000 €	651.098,78 €
204 – Subventions d'équipements versées	273.000 €	274.872,15 €
Total dépenses réelles d'investissement	2.421.000 €	1.111.125,62 €

Un récapitulatif exhaustif des dépenses engagées au titre des chapitres 20,21 et 23 figure aux pages 95 à 113 du document budgétaire.

2 – Dépenses d'ordre

Chapitre 041 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 65.613,20 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève ainsi à : 1.176.738,82 €

B – Recettes d'investissement

1 – Recettes réelles

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	----	844.078,19 €
10 – Dotations fonds divers	190.000 €	228.708,68 €
13 – Subventions	566.000 €	153.351,16 €
16 – Emprunts et dettes	477.900 €	350,00 €
24 – Cessions d'immobilisations	500.000 €	----
Recettes réelles d'investissement	1.733.900 €	1.226.488,03 €

Pour information, le compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé inscrit dans les recettes d'investissement, correspond à la part de l'excédent de fonctionnement constaté en 2019 et affecté au financement de la section d'investissement.

2 – Recettes d'ordre

Chapitres 040, 041, opérations d'ordre de transfert entre sections :

040 - Dotations aux amortissements : 380.814,95 €

041 – Immobilisations incorporelles et corporelles : 65.613,20 €

Soit un total de recettes d'ordre de 446.428,15 €.

Pour 2020, le total des recettes d'investissement est donc arrêté à 1.672.916,18 €.

3– Résultat de la section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement étant de 1.176.738,82 € et les recettes de 1.672.916,18 €, le résultat de l'exercice est donc excédentaire de : 496.177,36 €.

2) Le résultat cumulé de clôture : il s'obtient en ajoutant au résultat de l'exercice 2020 le résultat déficitaire de l'exercice 2019 (D001) qui était de 568.313,26 € soit 496.177,36 € - 568.313,26 € = - 72.135,90 €

3) Le besoin de financement de la section :

Il résulte de l'addition du résultat cumulé de clôture et du solde des restes à réaliser (ceux-ci correspondent aux dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un engagement mais qui ne sont pas encore liquidées).

En dépenses, les restes à réaliser sont chiffrés à 643.676,35 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 715.812,25 €.

CA 2020

29/03/2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

011	1 207 690,89 €	013	122 938,67 €
012	2 506 641,37 €	70	372 696,29 €
65	605 184,82 €	73	4 608 387,64 €
014	245 051,63 €	74	849 915,86 €
		75	239 835,75 €
Dépenses gestion	4 564 568,71 €	Recettes de gestion	6 193 774,21 €

Epargne de gestion : 1 629 203,50 €

66	13 809,96 €	76	
67	114,00 €	77	15 718,69 €
Dépenses réelles	4 578 492,67 €	Recettes réelles	6 209 492,90 €

Epargne réelle : 1 631 000,23 €

042	380 814,95 €		
Total dépenses FCT	4 959 307,62 €	Total recettes FCT	6 209 492,90 €

Résultat exercice : 1 250 185,28 €

Résultat cumulé : 1 250 185,28 € + 3 275 585,60 € (R002) = 4 525 770,88 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Recettes

10	19 229,73 €		
16	165 924,96 €	10	228 708,68 €
204	274 872,15 €	13	153 351,16 €
20	64 571,18 €	16	350,00 €
21	110 847,28 €		
23	475 680,32 €	1068	844 078,19 €
sous-total 20.21.23	651 098,78 €		

Total dépenses INV 1 111 125,62 € Total recettes INV 1 226 488,03 €

041	65 613,20 €	040	380 814,95 €
Total dépenses ordre	65 613,20 €	041	65 613,20 €
Total dépenses INV	1 176 738,82 €	Total recettes ordre	446 428,15 €
		Total recettes INV	1 672 916,18 €

Résultat exercice : 496 177,36 €

D001 568 313,26 €

Résultat cumulé : 496 177,36 € - 568 313,26 € = -72 135,90€

RAR	643 676,35 €		
Total dépenses INV	2 388 728,43 €	Total recettes INV	1 672 916,18 €
	Besoin financement : 715 812,25 €		

Ce besoin de financement sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement qui est de 4.525.770,88 €.

Le solde, 3.809.958,63 €, sera affecté en réserve à la section de fonctionnement au chapitre R002 du budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'Unanimité le **Compte Administratif de l'année 2020**.

Transmis en ~~Sous~~-Préfecture,

le 28 AVR. 2021

Valérie COQUIN
Attachée Territoriale



Pour extrait conforme,



Le Maire, Hubert Dejean de la Bâtie

Affichage le 20 avril 2021

Ampliation transmise à :
Préfecture / Comptabilité
Secrétariat / Perception
Recueil des Actes Administratifs
Archivage